



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2025-0342.

Cette session se tiendra le 19 novembre 2025 à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2025-0342

3299 chemin Nazaire / lot 5 709 962 du cadastre du Québec (Secteur Laurel)

Nature de la demande :

Autoriser l'implantation d'un avant-toit localisé à une distance de 0,6 mètre de la ligne de terrain avant au lieu que cette construction soit implantée à une distance minimale de 6 mètres de la ligne avant, tel que prévue à la réglementation et la grille des usages et normes de la zone H-51 (lac Baptiste).

Dispositions réglementaires affectées :

- Règlement de zonage n° 2017-498, Article 11 (Règles d'interprétation concernant les marges) : Les marges minimales prescrites aux grilles des usages et normes représentent la distance minimale qui ne doit pas être outrepassée par l'implantation ou l'agrandissement d'un bâtiment principal, de tout élément architectural, d'une construction accessoire ou d'un équipement accessoire [...].
- Règlement de zonage n° 2017-498, Article 141 (Implantation, Constructions et bâtiments accessoires) : Les constructions accessoires doivent respecter les normes d'implantation suivantes : [...] Les marges de recul à respecter pour les constructions accessoires de moins de 18 m² sont les suivantes : Marge avant : même que le bâtiment principal (selon la grille des usages et normes).
- Règlement de zonage n° 2017-498, annexe 2, Grille des usages et normes de la zone habitation H-40 (Milette) : La marge avant minimale prescrite est de 6 mètres.

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 19 NOVEMBRE 2025.

Donné à Wentworth-Nord, ce 4^e jour de novembre deux mille vingt-cinq.

Ron Kelley

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 4^e jour de novembre deux mille vingt-cinq.

Ron Kelley

Directeur général et greffier-trésorier